



# COMITÉ DES PÊCHES

**Trente-sixième session**

**8-12 juillet 2024**

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ**

## Résumé

Le présent document d'information contient des renseignements d'ordre général sur l'ordre du jour provisoire de la 36<sup>e</sup> session du Comité des pêches.

## 1. Ouverture de la session

- Le Président ouvrira la session. Il informera les délégués des droits de vote de l'Union européenne et de ses États membres pour chaque point de l'ordre du jour (COFI/2024/INF/11).
- Après les observations liminaires et la présentation, par le Président, du rapport administratif sur la consultation tenue par le Bureau entre les sessions, le Directeur général de la FAO ou son représentant inaugurer la session (COFI/2024/INF/4).
- Les ministres et vice-ministres sont invités à prononcer des déclarations d'ordre général au titre de ce point de l'ordre du jour.
  - **Cérémonie de remise de la médaille Margarita Lizárraga** (conférée par le Directeur général) à M<sup>me</sup> Meryll Williams (10-20 min).

## 2. Adoption de l'ordre du jour et organisation de la session

- Questions de procédure (COFI/2024/1/Rev.1, COFI/2024/INF/1, COFI/2024/INF/2/Rev.1, COFI/2024/INF/5/Rev.1).

## 3. Désignation des membres du Comité de rédaction

- Question de procédure

## 4. Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture et progrès accomplis dans l'application du Code de conduite pour une pêche responsable et des instruments connexes (pour information et examen)

- Ce point de l'ordre du jour concerne à la fois la situation mondiale des pêches et de l'aquaculture et les progrès accomplis dans l'application du Code de conduite pour une pêche responsable (le Code) et des instruments connexes, ainsi que la situation concernant l'ODD 14 et la contribution des pêches et de l'aquaculture au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (le programme 2030).
- On trouvera dans le document COFI/2024/2 un résumé de la situation, des tendances et des nouveaux enjeux dans le domaine des pêches et de l'aquaculture au niveau mondial d'après l'édition 2024 du rapport sur *La Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*. Le document contient une synthèse des analyses consacrées aux progrès accomplis par les membres de la FAO, les organes régionaux des pêches (ORP) et les organisations non gouvernementales (ONG) dans la mise en œuvre du Code et des instruments connexes, sur la base des résultats du questionnaire sur le Code, depuis la présentation du dernier rapport à la 35<sup>e</sup> session du Comité des pêches, en 2022.
- Une section du document est consacrée spécifiquement aux contributions du secteur des pêches et de l'aquaculture au Programme 2030 et met en particulier en lumière les progrès accomplis dans la réalisation de l'ODD 14 et des indicateurs dont la FAO est responsable.

## 5. Décisions et recommandations émanant de la 12<sup>e</sup> session du Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches, 16-19 mai 2023 (pour information et adoption)

- Ce point de l'ordre du jour porte sur les décisions et recommandations émanant de la 12<sup>e</sup> session du Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches. Le document COFI/2024/3 donne un aperçu des thèmes examinés à la 12<sup>e</sup> session du Sous-Comité de l'aquaculture et énumère les principales recommandations formulées, notamment:
  - i. l'adoption des Directives pour une aquaculture durable.

- Les membres sont invités à approuver le rapport de la 12<sup>e</sup> session du Sous-Comité de l'aquaculture, à adopter les Directives pour une aquaculture durable et, s'il convient, à donner des indications complémentaires en ce qui concerne les décisions et les recommandations, y compris en vue de l'amélioration du taux de réponse des membres au moyen de la nomination de points focaux nationaux chargés du questionnaire sur l'aquaculture associé au CCPR.

**6. Décisions et recommandations émanant de la 19<sup>e</sup> session du Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches, 11-15 septembre 2023 (*pour information et adoption*)**

- Ce point de l'ordre du jour porte sur les décisions et recommandations émanant de la 19<sup>e</sup> session du Sous-Comité du commerce du poisson du Comité des pêches. Le document *COFI/2024/4* expose brièvement les thèmes examinés à la 19<sup>e</sup> session du Sous-Comité du commerce du poisson. Le Comité des pêches est invité à adopter le rapport et à formuler des observations sur les principales questions examinées.
- Le Comité des pêches est invité à donner des orientations au sujet du recours croissant à des mesures non tarifaires pour les produits halieutiques et aquacoles et de la collaboration de la FAO avec d'autres institutions sur des questions liées au commerce, y compris l'appui technique prêté dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de l'OMC sur les subventions à la pêche.
- Les membres sont invités à contribuer au processus d'élaboration de directives sur la responsabilité sociale dans les chaînes de valeur des pêches et de l'aquaculture qui est en cours.

**7. Décisions et recommandations émanant de la première session du Sous-Comité de la gestion des pêches du Comité des pêches, 15-18 janvier 2024 (*pour information et adoption*)**

- Ce point de l'ordre du jour porte sur les décisions et recommandations émanant de la 1<sup>re</sup> session du Sous-Comité de la gestion des pêches. Le document *COFI/2024/5* présente les thèmes examinés lors de la 1<sup>re</sup> session du Sous-Comité de la gestion des pêches et les principales recommandations formulées à cette occasion.
- Les membres sont invités à adopter le rapport et, en particulier, à formuler des observations sur le fait qu'il est nécessaire que la FAO élabore un programme mondial pour apporter davantage de soutien aux membres dans les domaines des systèmes de collecte de données sur les pêches et l'aquaculture et des systèmes d'évaluation et de gestion des pêches.

**8. Lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR) (*pour information et examen*)**

- Ce point de l'ordre du jour porte sur la lutte contre la pêche INDNR.
- Le document *COFI/2024/13* présente les domaines prioritaires des travaux de la FAO sur la pêche INDNR.
- Les membres sont invités à examiner les domaines d'action et les priorités de la FAO ayant trait à la pêche INDNR et à formuler des avis à ce sujet, y compris concernant l'assistance technique visant à renforcer les capacités en matière de suivi et de surveillance.

**9. Gestion intégrée des ressources en eau dans les pêches et l'aquaculture – Procédure de correspondance écrite (PCE)**

- Ce point de l'ordre du jour porte sur la gestion intégrée des ressources en eau, une approche multisectorielle globale de la gestion durable des ressources en eau qui prend en compte les liens importants entre les ressources hydriques et les difficultés et possibilités qui se présentent dans ce domaine. Le document *COFI/2024/6* donne un aperçu de plusieurs aspects de la gestion intégrée des ressources en eau pour lesquels les pêches et l'aquaculture présentent un intérêt et peuvent être un point d'entrée important pour obtenir des résultats positifs en matière de développement.
- Les pêches de capture et l'aquaculture continentales sont des sources d'aliments très productives qui dépendent des bassins hydrologiques dans lesquels elles sont pratiquées. L'évaluation de la situation des pêches et des bassins peut contribuer à l'élaboration de politiques et de mesures de gestion adéquates répondant à de futurs besoins ayant trait aux moyens de subsistance et au développement durable. Il s'agit par exemple d'infrastructures bleues et vertes et de solutions fondées sur la nature, notamment les barrages et les infrastructures d'irrigation respectueux de la vie aquatique, les initiatives de restauration et de conservation qui maintiennent et augmentent la productivité de l'eau et l'aquaculture durable. Outre le fait qu'elles répondent à des priorités existantes, les interventions de ce type peuvent également contribuer au renforcement de la résilience des moyens de subsistance et des communautés face au climat dans les zones rurales et urbaines.
- Les membres sont invités à formuler des observations sur les enjeux et les priorités du thème biennal de la FAO.

**10. Le rôle des pêches et de l'aquaculture dans la sécurité alimentaire et la nutrition (pour information et examen)**

- Ce point de l'ordre du jour est consacré au rôle important que jouent les produits alimentaires d'origine aquatique dans la nutrition tout au long du cycle de la vie humaine. Le document *COFI/2024/7* présente une vue d'ensemble des domaines de travail prioritaires ayant trait aux produits alimentaires aquatiques qui figurent dans les programmes de sécurité alimentaire et de nutrition, y compris les récentes orientations données lors de la dernière consultation d'experts FAO/OMS sur les risques et les avantages associés à la consommation d'aliments aquatiques. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les contributions des différents sous-secteurs des systèmes alimentaires aquatiques (pêche artisanale, aquaculture) à la sécurité alimentaire et à la nutrition sont présentées et les membres sont invités à soutenir les initiatives nationales et régionales qui favorisent une transformation des systèmes alimentaires aquatiques visant à améliorer la nutrition et la sécurité alimentaire.
- Les recommandations formulées pour favoriser une transformation des systèmes alimentaires aquatiques visant à améliorer la nutrition et la sécurité alimentaire consistent à perfectionner les données sur la composition et la consommation des aliments d'origine aquatique dans le but de mieux comprendre leur rôle dans la nutrition dans différents contextes et de mieux étayer les politiques et la programmation. En outre, les liens entre les politiques et les programmes consacrés aux pêches, à la santé et à la nutrition sont étudiés et des recommandations visant à renforcer la cohésion entre ces politiques et programmes sont présentées.

- Les membres sont invités à formuler des recommandations et des avis sur les domaines de travail prioritaires ayant trait aux aliments d'origine aquatique qui figurent dans les programmes de sécurité alimentaire et de nutrition.

#### **11. Les effets du changement climatique sur les pêches et l'aquaculture, et les produits alimentaires aquatiques en tant que solution pour le climat (*pour information et examen*)**

- Ce point de l'ordre du jour aborde la question du changement climatique dans le secteur des pêches et de l'aquaculture. Par le passé, le Comité des pêches a pris acte de la vulnérabilité du secteur des aliments d'origine aquatique face au changement climatique et a demandé à la FAO d'élaborer des orientations sur l'action qu'il conviendrait de mener pour y faire face, tout en accroissant la base de connaissances. Le Comité a également demandé de contribuer à la Stratégie de la FAO relative au changement climatique et de participer activement aux forums mondiaux sur le climat afin de mettre à disposition les connaissances spécialisées de la FAO sur les aliments d'origine aquatique.
- Le document *COFI/2024/8* dresse un bilan des progrès accomplis dans les évaluations, les prévisions et les interventions portant sur les effets du changement climatique dans le secteur des pêches et de l'aquaculture, celles-ci ayant pour objectif d'étayer une prise de décisions fondées sur des données factuelles en matière de solutions d'adaptation et d'atténuation. Il présente des informations actualisées sur l'élaboration d'un plan d'action consacré au changement climatique dans le secteur des pêches et de l'aquaculture, lequel contribue à la Stratégie de la FAO relative au changement climatique. En outre, le document de travail résume les conclusions de l'édition 2023 du dialogue annuel sur les océans de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), dont le thème était «Pêches et sécurité alimentaire».
- Les membres sont invités à faire part de leurs avis concernant les domaines prioritaires du plan d'action consacré au changement climatique dans le secteur des pêches et de l'aquaculture et à donner des orientations sur la manière dont la FAO pourrait tirer parti de la dynamique de plus en plus forte dont bénéficient les aliments d'origine aquatique dans le cadre de la CCNUCC, en vue de la mise à jour de leurs contributions déterminées au niveau national.

#### **12. Les répercussions sur la pêche et l'aquaculture des cadres et accords mondiaux relatifs à la biodiversité (*pour information et examen*)**

- Le Comité des pêches a, par le passé, constaté qu'il était nécessaire que le secteur des pêches et de l'aquaculture participe aux processus intergouvernementaux visant à établir des instruments portant sur la conservation de la biodiversité, en particulier le Cadre mondial de la biodiversité de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et le traité des Nations Unies sur la biodiversité dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale.
- Le document *COFI/2024/9* donne un aperçu des conséquences de ce cadre mondial et de ce traité pour le secteur des pêches et de l'aquaculture et des liens avec d'autres traités importants (accord des Nations Unies sur les stocks de poissons chevauchants et accord de l'OMC sur les subventions à la pêche, par exemple).
- Les membres sont invités à indiquer quels sont leurs besoins en termes d'appui dans l'optique de la mise en œuvre, aux niveaux national, régional et mondial, du Cadre mondial de la biodiversité et du traité sur la biodiversité dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale.

**13. Pollution marine par le plastique et secteur des pêches et de l'aquaculture** (*pour information et examen*)

- Ce point de l'ordre du jour porte sur les mesures de lutte contre la pollution par le plastique, y compris dans le secteur des pêches et de l'aquaculture. À la demande du Comité de l'agriculture de la FAO, l'Organisation a lancé le processus d'élaboration d'un code de conduite volontaire pour l'utilisation et la gestion durables des plastiques dans l'agriculture, qui pourrait couvrir le secteur des pêches. Le document *COFI/2024/10* présente les grandes lignes des travaux menés dans les deux principaux forums internationaux qui œuvrent actuellement à l'établissement de mesures juridiquement contraignantes pour lutter contre la pollution par le plastique dans le secteur des pêches et de l'aquaculture. Il récapitule également l'état des connaissances sur la pollution par le plastique produite par le secteur de la pêche et de l'aquaculture et les effets sur ces deux secteurs, y compris les répercussions sur les écosystèmes aquatiques et la santé humaine, ainsi que les travaux de la FAO dans ce domaine.
- Les membres sont invités à formuler des observations au sujet des avis exprimés concernant la participation du secteur des pêches et de l'aquaculture à des forums internationaux, de la lutte contre la pollution marine par le plastique et de leurs besoins en matière d'appui de la FAO dans ce domaine.

**14. Programme de travail de la FAO dans le domaine des pêches et de l'aquaculture au titre du Cadre stratégique de l'Organisation** (*pour information et examen*)

- Ce point de l'ordre du jour est consacré au Programme de travail de la FAO dans le domaine des pêches et de l'aquaculture.
- Le document *COFI/2024/11* présente brièvement les réalisations de la FAO dans le domaine des pêches et de l'aquaculture pendant la période biennale 2022-2023 et apporte un éclairage sur les travaux de la FAO dans ce domaine en 2024-2025 dans le contexte du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, un accent particulier étant mis sur la mise en œuvre de la Feuille de route sur la transformation bleue.

**15. Programme de travail pluriannuel du Comité – Procédure de correspondance écrite** (*pour information et examen*)

- Ce point de l'ordre du jour porte sur le Programme de travail pluriannuel du Comité.
- Le document *COFI/2024/12* contient un rapport intérimaire sur le Programme de travail pluriannuel du Comité.

**16. Questions diverses** (*pour information*)

**17. Élection du président et des vice-présidents de la 37<sup>e</sup> session du Comité des pêches**

- Le Comité est invité à élire les membres de son Bureau pour la 37<sup>e</sup> session, conformément à l'article I, paragraphe 1, de son Règlement intérieur.

**18. Date et lieu de la 37<sup>e</sup> session du Comité des pêches**

- Le Comité est invité à arrêter la date et le lieu de la 37<sup>e</sup> session du Comité des pêches.

**19. Adoption du rapport**

- Question de procédure.